



Entre : Le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL ET DE LA RECHERCHE, monsieur Michel Audet et par la MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME, madame Nathalie Normandeau, dûment autorisés,

ci-après, désigné le « **GOUVERNEMENT** »

Et : La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC, société d'État légalement constituée, sise au 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 4L8, représentée par son président-directeur général par intérim, monsieur Henri A. Roy, dûment autorisé,

ci-après, désignée la « **SGF** »

Et la région : Le Comité régional ACCORD de la région de l'Estrie, représenté par son président, monsieur Gilles Pansera,

ci-après désignée le « **COMITÉ RÉGIONAL ACCORD** »

Et sa partenaire associée : La Conférence régionale des élus de l'Estrie, représenté par son président, monsieur Roger Nicolet,

ci-après, désigné la « **CRÉ** »

ATTENDU QUE les nouveaux éléments de contexte qui prévalent, appellent une vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité d'une région d'innover, de s'adapter en permanence, de se mobiliser et de se démarquer principalement dans un domaine qui permet de relever le défi de la mondialisation, de développer son image de marque et sa qualité de vie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de conclure un nouveau contrat social avec chacune des régions du Québec, appelé Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) en vue de réaliser un plan d'action économique régional, faisant appel à la participation des entrepreneurs civiques d'une région, de concert avec les leaders industriels du milieu et s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de l'appareil gouvernemental et des ses sociétés d'État, en y assurant la participation des acteurs financiers présents au Québec;

ATTENDU QUE la SGF entend contribuer au développement de projets industriels en région et participer activement à l'effort du gouvernement du Québec en matière de développement des régions du Québec;

ATTENDU QUE la SGF a initié la démarche ACCORD et qu'elle entend y participer activement en mettant son expertise à contribution;

ATTENDU QUE le système productif regroupe l'ensemble des entreprises et des organisations (centres de recherche, de formation, sociétés de financement, clients,...) qui participent au même espace stratégique, qui ont en d'autres mots des relations marchandes ou non marchandes, de concurrence ou de coopération, dans l'espace de leurs produits, de leurs technologies ou de leurs approvisionnements;

ATTENDU QUE le créneau d'excellence est défini comme un système productif, ou un segment d'un système productif qu'une région, ou un territoire, a identifié et où elle peut prétendre jouer un rôle prépondérant et développer une image de marque qui sera reconnue à l'échelle nationale et internationale;



ATTENDU QUE la démarche ACCORD se veut une démarche concertée dont la réalisation est prévue en deux phases;

ATTENDU QUE la première phase de cette démarche est la conclusion d'une entente de principe des partenaires sur le développement de créneaux d'excellence, capables de positionner la région comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale à l'intérieur de secteurs d'activités particuliers, et pour lesquels la région pourra développer une image de marque;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un engagement moral, une entente de principe entre les partenaires, qui n'a pas de valeur juridique;

ATTENDU QUE les partenaires régionaux, depuis plus de dix ans ont axé le développement de l'Estrie sur la diversification de l'économie et entendent maintenir cette orientation;

ATTENDU QUE le développement du système d'innovation régional de l'Estrie basé sur la diversification des activités est complémentaire à la démarche du projet ACCORD et que les créneaux d'excellence identifiés dans la présente entente constituent une composante essentielle pour le développement du Pôle technologique de l'Estrie.

EN CONSÉQUENCE, le gouvernement du Québec, la Société générale de financement du Québec et le Comité régional ACCORD de la région de l'Estrie, conviennent ce qui suit :

1. OBJETS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

La présente entente a pour objet :

- 1.1 D'identifier et de convenir de créneaux d'excellence capables de positionner la région de l'Estrie comme un joueur dans l'économie nord-américaine et mondiale;
- 1.2 D'identifier les conditions de mise en place et de développement, autant sur le plan social qu'économique, de ces créneaux d'excellence;
- 1.3 De faire de la région de l'Estrie le leader du créneau **Fabrication de composantes en caoutchouc, en plastique et en matériaux composites dans la fabrication et l'assemblage de matériel de transport** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.4 De faire de la région de l'Estrie le leader du créneau la **Transformation du bois d'apparence et composites** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.5 D'associer le développement du créneau des **Biotech Santé** de la région de l'Estrie à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.6 D'établir le créneau des **Bio-industries environnementales** ainsi que le créneau de l'**Électronique de pointe pour les technologies de l'information** de la région de l'Estrie comme créneaux d'excellence émergents et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à leur développement;

2. DESCRIPTION DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE IDENTIFIÉS

- 2.1 Le créneau de la **Fabrication de composantes en caoutchouc, en plastique et en matériaux composites dans la fabrication et l'assemblage de matériel de transport** pour lequel la région de l'Estrie est reconnue comme leader se caractérise par une base industrielle solide, un bassin de main-d'œuvre appréciable, ainsi que par un dynamisme régional reconnu.

Le créneau d'excellence regroupe l'ensemble des entreprises de la fabrication de matériel de transport. Il inclut plus particulièrement les firmes dont l'activité principale est la fabrication de composantes à base de résines thermoplastiques et thermodurcissables ou à base de polymères vulcanisés ainsi que celles dédiées à l'assemblage de matériel de transport.



L'industrie du transport et ses composantes compte dans la région 133 entreprises qui emploient 12 000 personnes. On trouve en Estrie un assembleur majeur — Bombardier Produits récréatifs (3 350 emplois) — mais surtout des équipementiers et sous-traitants fabricants de composantes en plastique, caoutchouc et matériaux composites. Les sous-secteurs de la plasturgie et des caoutchoucs regroupent trois entreprises phares (SaarGummi Quebec, Waterville T.G. et Camoplast) représentant 3 700 emplois.

La région dispose d'un centre de formation en caoutchouc et plastique à la Commission scolaire des Sommets, et du centre Microtech, un Centre collégial de transfert technologique associé au Collège de Sherbrooke. De plus, un diplôme d'études collégiales en techniques de transformation des matières plastiques est offert juste en périphérie de la région. Les perspectives en matière de la recherche et développement sont intéressantes grâce aux nombreux groupes de recherche affiliés aux Universités de Sherbrooke et Bishop's. On note la présence de l'Institut des matériaux et des systèmes intelligents qui favorise la recherche multidisciplinaire dans le domaine des matériaux, structures et systèmes intelligents.

La région de l'Estrie est reconnue pour son dynamisme au niveau des industries du plastique et du caoutchouc autant comme pôle en recherche industrielle que comme pôle d'innovation. C'est en s'appuyant sur des chefs de file industriels très dynamiques que la région saura tirer profit du potentiel de croissance et d'exportation de ce créneau.

- 2.2 Le créneau de la **Transformation du bois d'apparence et composites** pour lequel la région de l'Estrie est reconnue comme leader se distingue par la présence de leaders mondiaux dans le domaine de la transformation du bois, un système de production intégrée regroupant une diversité importante d'entreprises ainsi que par une ressource naturelle abondante de qualité.

L'Estrie arrive au 1^{er} rang pour la consommation et la transformation de bois rond et de feuillus durs par les scieries. L'intégration du système productif de la région est construite autour de 180 entreprises et 9 900 emplois, dans des secteurs d'activités aussi diversifiés que les bardeaux, les scieries, les placages, les contre-plaqués et les panneaux agglomérés. On dénote particulièrement la présence de deux leaders mondiaux sur le territoire : Tafisa, et Industries manufacturières Mégantic. Au cours des dix dernières années, les entreprises ont considérablement modernisé leurs opérations. Elles ont ainsi accru leur capacité de production de même que leur productivité afin d'offrir sur les marchés internationaux, particulièrement sur le marché américain qui est à proximité, des produits à valeur ajoutée à des prix concurrentiels.

Le créneau inclut les activités de la première transformation (sciage, séchage, rabotage, coupage à dimensions), la transformation du bois d'apparence, ainsi que la fabrication de matériaux composites. Le terme « bois d'apparence » peut désigner un grand nombre de produits finis en bois de résineux ou de feuillus utilisés pour leurs propriétés apparentes plutôt que structurales. Il désigne en particulier les bois traités à usage extérieur, bardeaux, éléments décoratifs, moulures, escaliers, composantes de portes et de fenêtres, revêtements de plancher et composantes de meuble et de cabinetterie. Les matériaux composites sont définis comme des produits fabriqués par la réunion de deux composantes ou plus, afin d'allier les propriétés et avantages de chacun des composants (le bois étant l'un d'entre eux). On trouve par exemple le bois plastique (ex. : revêtement de patio) le bois-ciment (panneaux acoustiques), bois aluminium (ex. : composantes d'escalier), construction sandwich (planche à neige, rame), etc.

La région estrienne comporte une particularité unique au Québec en ce qui a trait à son territoire dont 76 % est sous couvert forestier productif. Contrairement aux autres régions dont la proportion de forêts publiques est plus importante, on retrouve en Estrie 91 % du couvert forestier de propriété privée.



L'industrie peut compter sur des organismes de support comme le Service intégré du bois dont la mission est de favoriser la concertation et la coordination des efforts de développement de l'industrie, le Comité estrien pour la recherche forestière (CERF) et le Centre de recherche en biologie forestière de l'Université de Sherbrooke. De plus, de nombreux programmes de formation sont dispensés dans la région au niveau secondaire, au niveau collégial (DEC technique en écologie appliquée) et à l'université (Baccalauréat en écologie, Maîtrise et Doctorat en biologie).

- 2.3 Le créneau des **Biotech Santé** pour lequel la région de l'Estrie constitue un associé déterminant à la région leader à être précisée est fondé sur la synergie entre les institutions de recherche et les entreprises.

L'Estrie est devenue au cours des dernières années un pôle important dans le secteur des sciences de la vie. Autour d'institutions de recherche comme l'Université de Sherbrooke et le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS) s'est greffée une multitude d'organismes et d'entreprises privées, créant ainsi une synergie indéniable.

Le créneau se définit comme le regroupement des organisations utilisant un ensemble de technologies liées au secteur de la santé humaine ou de la santé animale. Il comprend le développement de médicaments, depuis la molécule jusqu'au traitement médical, le développement et la production d'appareillages médicaux, le développement de soins spécialisés, l'évaluation de technologies médicales, l'informatique médicale et la télésanté ainsi que les produits santé aux valeurs cliniques démontrées.

Le CHUS (4 500 employés) et la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (771 professeurs) constituent un modèle unique d'intégration des soins, de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des sciences de la vie. Le Parc biomédical de Sherbrooke qui vise à développer sur le Campus un bassin d'entreprises innovantes a reçu du gouvernement du Québec le statut de Parc scientifique et technologique en bio-santé. Il est aussi l'un des cinq parcs québécois accrédités par l'International Association of Science Parks. De plus, le Centre de développement des biotechnologies de Biomed Développement, la firme Alliance Novare et le Bureau de liaison entreprise Université (BLEU) supportent le lancement et la croissance d'entreprises du secteur des sciences de la vie. Ces organismes interviennent tant en matière des infrastructures de démarrage (R&D), de l'incubation et de la croissance que des activités de production et de commercialisation.

Les infrastructures de savoir régionales, ainsi que les faibles coûts de production sont des avantages concurrentiels importants pour la région. Celle-ci profite d'ailleurs de la présence de nombreux centres et instituts de recherche dans le secteur des sciences de la vie (le Centre de recherche clinique du CHUS, l'Institut de pharmacologie, le Centre de recherche sur le vieillissement, etc.) dont les budgets totaux atteignent 60 millions de dollars par année.

Les différentes institutions d'enseignement de la région dispensent une gamme étendue de programmes de formation dans les Sciences de la vie, allant du niveau collégial (DEC en laboratoire médical, en biotechnologie et en santé animale) jusqu'aux trois niveaux universitaires (biochimie, biologie, chimie, génie chimique, immunologie, microbiologie, pharmacologie, sciences cliniques et médecine, etc.). D'ailleurs, des centaines d'étudiants de deuxième et troisième cycles universitaires dans les programmes des sciences de la vie constituent un apport considérable à la recherche et au développement du créneau.

L'Estrie, avec plus d'une trentaine d'entreprises regroupant 500 emplois, fait partie intégrante du « Northeast International Biotechnology Corridor, l'une des neuf régions où se développe 80 % des activités dans le domaine des sciences de la vie en Amérique du Nord.



- 2.4 Le créneau des **Bio-industries environnementales** dont la région de l'Estrie reconnaît le caractère émergent se caractérise par un dynamisme dans le domaine de l'innovation et possède les atouts requis pour profiter de la croissance importante de cette industrie.

Le créneau est bien représenté dans la région estrienne grâce à un noyau de recherches, à l'implantation d'entreprises œuvrant en bioconversion, bioremédiation et valorisation des résidus, et à la présence d'organismes de soutien au développement de projets d'entreprises. L'Estrie est par ailleurs en mesure de se créer un important bassin de main-d'œuvre spécialisée grâce à plusieurs programmes universitaires, dont la maîtrise en environnement à l'Université de Sherbrooke.

Ce créneau fait particulièrement référence au développement de technologies et à la manipulation d'organismes vivants et de biomasse pour fabriquer de nouveaux produits ou services environnementaux. La région compte actuellement 11 entreprises (près de 200 emplois) dans le domaine des Bio-industries environnementales.

On retrouve à Sherbrooke des organismes de soutien comme : un bureau régional du Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB), le siège social d'Enviro-Accès et l'Observatoire de l'Environnement. Le centre universitaire de Sherbrooke ainsi que les centres de recherche de la région (Centre d'études et de valorisation de la diversité microbienne CEVDM, Centre de recherche et de développement sur le bovin laitier et le porc de Lennoxville) représentent tout autant des atouts pour la région.

L'Estrie est reconnue comme un des principaux pôles des applications dans le secteur de l'environnement. Bien qu'il s'agisse d'un secteur relativement jeune, plusieurs segments prometteurs ont été identifiés. L'émergence du créneau représente un avantage concurrentiel important et offre un potentiel de création d'emplois et de richesse appréciable pour la région.

- 2.5 Le créneau **l'Électronique de pointe pour les technologies de l'information** dont la région de l'Estrie reconnaît le caractère émergent s'appuie sur une forte base de savoir scientifique ainsi que sur une structure industrielle en croissance.

Le créneau privilégie le développement du génie de l'information comprenant les matériels et logiciels conçus pour répondre aux besoins propres à cette industrie.

La région peut compter, par le biais de l'Université de Sherbrooke, du Collège de Sherbrooke et de Microtech, sur une infrastructure de recherche considérable. La région dispose, par le fait même, d'équipements à la fine pointe de la technologie (salles blanches, fabrication de puces électroniques, capteurs et senseurs, outils photoniques, imagerie médicale, etc.). La vaste gamme d'expertises et de laboratoires permet ainsi de mettre au point des outils informatiques variés et même de les tester dans des applications d'avant-garde aussi diverses que l'acoustique, le contrôle du bruit, la compression de la parole, de données et d'images pour les communications, la domotique et les structures intelligentes, l'inspection des infrastructures urbaines, l'imagerie médicale, la photonique et la biophotonique, la prise de décision assistée, l'optimisation de procédés industriels, etc. Plus de 200 chercheurs sont actifs dans le domaine du génie de l'information ou de ses applications dans les Facultés de génie, de sciences, et de médecine de l'Université de Sherbrooke.

L'Estrie bénéficie déjà d'un historique de création d'entreprises issues de la recherche universitaire, dans des secteurs étroitement liés au génie de l'information ou à ses applications. Des entreprises telles que Solectron, SMIS-R&D, Mediatrix Telecom, Quantiscript et SiXtron en sont la concrétisation. Le dynamisme du milieu se reflète par ses relations étroites avec le Bureau de liaison Entreprises-Université (BLEU) de l'Université de Sherbrooke, avec la société d'amorçage Novare, avec les hôpitaux affiliés ainsi qu'avec la société de



capital de risque MSBI issue des trois universités - McGill, Bishop's et Sherbrooke.

La région est un joueur incontournable au Québec dans la formation d'une nouvelle main-d'œuvre spécialisée dans le domaine de l'électronique de pointe, notamment grâce à ses programmes universitaires en génie électrique, informatique et logiciel. Ces programmes se distinguent de tous les autres programmes de nature similaire, du 1^{er} au 3^e cycle, par leur approche pédagogique par problème et par projet en ingénierie. Une quarantaine d'entreprises sont présentes en Estrie. Plus de 1500 employés œuvrent déjà dans ce domaine. Ces entreprises investissent plus de 3 M\$, par an, en recherche et développement.

3. LE TERRITOIRE VISÉ

- 3.1 Cet ACCORD vise la région de l'Estrie;
- 3.2 Son champ d'intervention pourra toutefois rayonner dans d'autres régions du Québec, disposant de potentiels particuliers pouvant contribuer au développement de créneaux d'excellence identifiés par d'autres régions du Québec et souhaitant participer à ce développement;
- 3.3 La région de l'Estrie pourra à son tour contribuer au développement d'excellence dont le leadership sera assumé par d'autres régions du Québec.

4. DESCRIPTION DES CIBLES VISÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Tant au niveau de la qualification de la main-d'œuvre, de la création d'emploi, de la mise en réseau, de la productivité, de la R&D, du développement de marchés, de la relève et de l'entrepreneurship, le Comité régional ACCORD de la région de l'Estrie positionnera ses objectifs lors d'une deuxième étape en collaboration avec la SGF, la CRÉ, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, le ministère des Finances, le ministère des Ressources naturelles, le ministère de l'Environnement, Emploi-Québec et les autres ministères et organismes concernés. Ces objectifs seront précisés dans le plan d'action qui fera l'objet de l'entente de mise en œuvre ACCORD.

5. LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail menant à la signature d'une entente de mise en œuvre ACCORD se réalisera selon l'échéance suivante :

Formation et convocation de comités de créneau pour Décembre 2004 chacun des créneaux retenus	
Réalisation des études de tendances, opportunités et Janvier 2005 d'étalonnage (benchmarking) international	
Élaboration de la stratégie de développement des Mars à Mai 2005 créneaux d'excellence et confection de plans d'action détaillés	
Identification de projets d'investissements concrets en lien avec les créneaux	Mars à Mai 2005
Signature des ententes de mise en oeuvre ACCORD	Mai à Septembre 2005



6. LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

6.1 LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le GOUVERNEMENT s'engage à :

- Soutenir l'ensemble de la démarche ACCORD, en confiant au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche l'animation et le soutien technique de cette démarche;
- Supporter la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation;
- Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés pour les créneaux d'excellence identifiés au cours de cette démarche et mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, autant sur le plan social qu'économique.

6.2 LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

La SGF s'engage à :

- Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence et de leurs composantes;
- Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage des besoins spécifiques pour positionner de façon compétitive les créneaux d'excellence retenus.

6.3 LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL ACCORD

Le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD s'engage à :

- Maintenir en place un comité régional composé des principaux leaders issus des entreprises, des entrepreneurs civiques de la région et du responsable du bureau régional du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche. Ce comité devra notamment voir à intégrer le résultat des démarches de réflexion déjà réalisées en regard du développement de la région de l'Estrie.
- Assurer la mobilisation des acteurs régionaux concernés, soit les gens d'affaires, les institutions de recherche et d'enseignement, les leaders régionaux et autres partenaires particuliers à la région de l'Estrie en vue de contribuer à la réalisation de la démarche;
- Mettre à jour leur plan de travail, au plus tard un mois après la signature de la présente entente;
- Réaliser les activités permettant de développer les créneaux d'excellence retenus, par le biais du comité régional ACCORD, selon le plan de travail présenté dans cette entente.

6.4 LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

Le GOUVERNEMENTS, le SGF et le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD de la région de l'Estrie s'engagent à :

- Désigner le président du comité régional comme porte-parole officiel du comité de la région de l'Estrie. Le soutien-conseil est assuré par la personne responsable des communications au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;



- Ne faire aucune communication publique se rapportant à la démarche ACCORD et aux résultats qui en découlent sans le consentement des autres signataires de l'entente;
- Assurer la confidentialité des renseignements dont l'accessibilité est assortie d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après citée « Loi sur l'accès ») dont, notamment les renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification, ainsi que tous les renseignements nominatifs au sens de la Loi sur l'accès, et ce, sans limite de temps et à s'assurer que tous les membres du comité régional ACCORD soient liés par cet engagement.

7. LES ENGAGEMENTS DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

- Conformément à sa mission d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et conformément à son mandat régional de concertation et de planification, la CRÉ s'engage à soutenir les choix du comité régional ACCORD ainsi qu'à contribuer, par les moyens qui lui sont confiés, à la mise en œuvre des créneaux d'excellence identifiés par la région;
- Assurer les mêmes conditions de confidentialité des renseignements que celles citées au point 6.4.

8. LES CONDITIONS PRÉALABLES À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE MISE EN ŒUVRE ACCORD

Quatre éléments sont requis en vue de la signature de l'entente de mise en œuvre ACCORD, soit :

- Une analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des créneaux d'excellence retenus;
- L'étalonnage international, le positionnement sur les marchés, et le plan de démarchage d'investissements potentiels;
- L'identification de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles;
- L'adoption, par l'ensemble des parties, d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour chacun des créneaux d'excellence à être développés;

L'entente de mise en œuvre ACCORD pourra être signée globalement pour l'ensemble des créneaux retenus par la région ou par volet, pour chacun d'entre eux indépendamment l'un de l'autre.

9. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

9.1 LA DURÉE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque l'ensemble des créneaux d'excellence retenus par les parties comme pouvant faire l'objet de la démarche ACCORD auront fait l'objet de la signature d'une entente de mise en œuvre ACCORD ou, au plus tard, deux ans après sa signature par l'ensemble des parties.

9.2 LES MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD pourra être modifiée avec le consentement de l'ensemble des parties signataires. Un projet de modification proposé par une des parties devra être communiqué, par écrit, aux autres parties. Celles-ci transmettront leur réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 45 jours.



9.3 LES COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Aux fins du présent ACCORD, les parties conviennent que les communications, par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

Pour le Gouvernement :	À l'attention de Monsieur Robert Fortin Directeur régional – Estrie Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche 200, rue Belvédère Nord, bur. 4.03 Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Pour le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD	À l'attention de Monsieur, Gilles Pansera Président-directeur-général Les Industries manufacturières Mégantic inc. 6184, rue Notre-Dame, Lac-Mégantic (Québec) G6B 3B5
Pour la SGF	À l'attention de Madame Francine Rivard Directrice Coordination du développement en région Société générale de financement du Québec 600, rue de la Gauchetière Ouest – bureau 1700 Montréal (Québec) H3B 4L8

9.4 L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires pourront se joindre à la présente entente de principe ACCORD dans la mesure où l'ensemble des parties qui en sont signataires les jugent à propos. L'association de ces nouveaux partenaires pourra se faire par le biais d'un avenant signé par l'ensemble des parties associées à la présente entente de principe ACCORD et par les nouveaux partenaires qui s'y ajouteront.

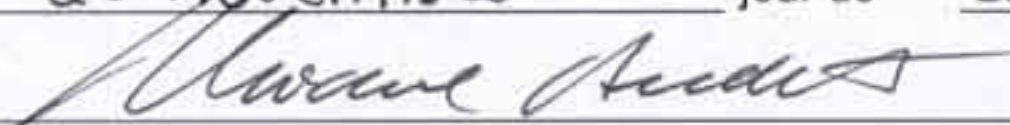


SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

Signé à Québec le 25 novembre jour de 2004

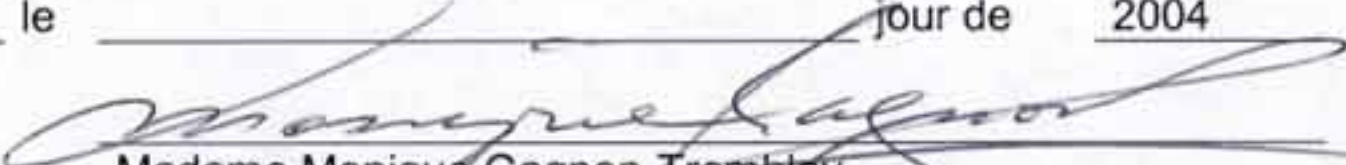
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC


Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional et de la Recherche

Signé à Québec le 26 novembre jour de 2004



Madame Nathalie Normandeau
Ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme

Signé à _____ le _____ jour de 2004


Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre responsable de la région de l'Estrie

Signé à Montréal le Trentième jour de 2004
novembre

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC



Monsieur Henri A. Roy
Président-directeur général par intérim

Signé à La Nouvelle-France le 20 décembre jour de 2004


Monsieur Gilles Pansera
Président

Signé à Sherbrooke le 10 décembre jour de 2004

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE à titre de partenaire associé


Monsieur Roger Nicolet
Président